



## assurance santé au travail obligatoire

Par **sand46**, le **05/10/2023** à **09:43**

bonjour

est ce vraiment obligatoire de prendre l'assurance complémentaire chez notre employeur alors que celle que l'on a déjà nous satisfait?

j'ai toujours ma mutuelle en dehors de mon entreprise. je viens de démissionner et lors de mon nouvel emploi, on me demande de souscrire à la mutuelle de ce dernier etant donné que j'ai déjà une mutuelle et que je peux le justifier avec un document de cette dernière, doit on quand même souscrire à celle de la nouvelle entreprise? le but est d'être couvert par une mutuelle indépendante ou non de celle de notre travail?

dans l'attente de vous lire

Salutations

S. APERT

Par **janus2fr**, le **05/10/2023** à **10:10**

Bonjour,

Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20740>

[quote]

Peut-on refuser la mutuelle ou la prévoyance de son entreprise ?

Vérifié le 23 novembre 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Vous

pouvez refuser d'adhérer au régime de couverture complémentaire santé collectif (mutuelle) ou à la prévoyance (décès, incapacité de travail, invalidité) uniquement dans certains cas.

En fonction de votre situation, nous vous expliquons vos droits.

[/quote]

Par **sand46**, le **05/10/2023** à **10:50**

bonjour

je viens de démissionner de mon travail

j'ai retrouvé un autre travail, 20 h par semaine pour l'instant

avec mon mari nous avons un projet mais pour l'instant nous n'avons pas de réponses.

ma mutuelle actuelle me convient très bien au niveau des remboursements de santé

Merci de votre retour

Salutations

Par **P.M.**, le **05/10/2023** à **14:36**

Bonjour,

Comme expliqué dns le dossier tout dépend si l'adhésion à la complémentaire sante de l'épouse est obligatoire pour pouvoir demander à être dispensée d'adhérer à celle de votre employeur...